

Activement engagée depuis mars 2007 dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité, de la santé et de l'environnement, SETREM a été certifiée une première fois selon le référentiel commun MASE - UIC le 15 mai 2009, **certification renouvelée pour 3 ans le 13 mai 2016.**

Depuis sa mise en place, notre système repose sur quatre principes fondamentaux et immuables :

- **Engagement de la direction** en matière de prise en compte et d'analyse des risques, en matière de disponibilité des moyens à mettre en œuvre, de formation du personnel et d'application de la réglementation en vigueur.

- **Implication du personnel responsable** des équipes en choisissant les compétences adaptées, en encadrant particulièrement le personnel d'appoint auquel nous devons avoir recours, en faisant respecter les bonnes pratiques et en contrôlant.

- **Engagement de l'ensemble du personnel** en appliquant la Charte Sécurité du travailleur, en respectant les consignes, en véhiculant nos méthodes et en faisant des suggestions d'améliorations.

- **Participation de tous à l'amélioration continue.**

La rigueur et la motivation dont nous avons fait preuve dans l'application de ces quatre principes nous ont permis d'atteindre des résultats historiques depuis la création de l'entreprise :

**0 accident avec arrêt depuis le 27/05/2013**

**0 accident sans arrêt en 2016**

Ces résultats ne sont pas le fruit du hasard, le hasard n'ayant pas sa place dans la gestion de la sécurité, de la santé et de l'environnement dans l'entreprise. Ces résultats sont la preuve de l'efficacité de notre système. Cependant, rien n'est acquis durablement : il faut continuer de soutenir la remontée d'information pour que chaque situation de danger puisse être prise en compte et analysée.

Dans notre volonté de continuer à agir sur les situations de travail pouvant avoir un impact sur le développement de maladies professionnelles, et face à notre obligation de prendre en compte l'impact de nos activités sur l'environnement, **nos priorités pour 2017 sont les suivantes :**

**\*Connaître précisément la situation de l'entreprise face à ses obligations environnementales** en réalisant un audit externe complet.

**\*Poursuivre les actions entreprises contre les risques liés aux fumées de soudage** en effectuant une analyse de l'air ambiant de l'atelier et en investissant dans des équipements mobiles d'aspiration des fumées pour les chantiers.

**\*Développer les retours d'expérience** afin d'optimiser la prise en compte des bonnes et des mauvaises pratiques dans le principe de l'amélioration continue.

Nous avons mis en place un système adapté, efficient et évolutif. C'est grâce à la participation de tous les acteurs de l'entreprise. Ce système est fait pour vous, se renforce avec vous et ne doit exclure aucun intervenant, nouvel arrivant ou sous-traitant : Partageons notre culture d'entreprise !

Le 06 février 2017

Le Président

Maxime SAILLY

